

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **53 611 239 dinars** et un résultat net de l'exercice de **1 028 305 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN arrêté au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	50 924 105	48 594 364
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		16 141 055	15 733 070
Obligations et valeurs assimilées		34 783 050	32 861 294
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	2 834 538	4 130 874
Placements monétaires		-	989 162
Disponibilités		2 834 538	3 141 712
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	25 798	23 754
Total Actif		53 784 441	52 748 992
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.4	153 671	146 767
PA2 - Autres créditeurs divers	4.4	19 531	19 291
Total Passif		173 202	166 058
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	43 396 454	44 277 840
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	10 214 785	8 305 094
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		8 305 094	6 623 429
Sommes capitalisables de l'exercice		1 909 691	1 681 665
Actif Net	4.5	53 611 239	52 582 934
Total Passif et Actif Net		53 784 441	52 748 992

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 479 533	2 218 884
Dividendes		556 512	413 434
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 923 021	1 805 450
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	106 763	116 375
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 586 296	2 335 259
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-607 747	-585 156
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 978 549	1 750 103
CH2 - Autres charges	4.9	-68 858	-68 438
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 909 691	1 681 665
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 909 691	1 681 665
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-933 101	-1 241 295
Frais de négociation		-7 743	-5 823
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		59 458	519 422
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 028 305	953 969

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 028 305	953 969
Résultat d'exploitation	1 909 691	1 681 665
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-933 101	-1 241 295
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	59 458	519 422
Frais de négociation de titres	-7 743	-5 823
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	9 420	353 513
Capital	7 000	269 000
Régularisation des sommes non distribuables	1 812	70 165
Régularisation des sommes capitalisables	608	14 348
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-9 420	-353 513
Capital	-7 000	-269 000
Régularisation des sommes non distribuables	-1 812	-70 165
Régularisation des sommes capitalisables	-608	-14 348
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	1 028 305	953 969
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	52 582 934	51 628 964
Fin de période	53 611 239	52 582 934
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 340,280	1 314,573
AN6 - Taux de rendement (%)	1,96%	1,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2013

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuées.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 50 924 105 dinars contre 48 594 364 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2013			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions cotées	1 633 855	13 901 005	14 081 953	26,27%
AL	1 002	103 426,404	270 519,960	0,50%
AMEN BANK	9 937	192 472,237	305 344,136	0,57%
AMEN BANK NG 1/10	1 200	37 560,000	34 488,000	0,06%
ARTES	33 000	236 882,910	212 784,000	0,40%
ASSAD	15 227	105 483,590	106 147,417	0,20%
ATB	68 000	411 072,413	279 684,000	0,52%
ATL	29 500	118 827,168	70 682,000	0,13%
ATTIJ BANK	49 500	906 361,364	804 276,000	1,50%
ATTIJ LEASING	2 000	73 561,620	49 980,000	0,09%
BEST LEASE	116 701	245 072,100	246 939,316	0,46%
BH	26 498	766 612,410	344 474,000	0,64%
BIAT	18 000	1 282 181,614	1 083 600,000	2,02%
BNA	60 020	594 423,774	466 415,420	0,87%
BT	133 000	667 921,286	1 223 201,000	2,28%
BTE (ADP)	9 600	295 158,960	237 148,800	0,44%
CARTAGECEMENT	226 000	461 138,876	752 354,000	1,40%
CIL	10 000	150 618,330	139 100,000	0,26%
CIMENT BIZERTE	45 000	517 500,000	278 730,000	0,52%
CITYCARS	27 398	300 008,100	299 871,110	0,56%
ESSOUKNA	9 000	91 979,900	74 457,000	0,14%
HANNIBAL LEASE	7 898	75 031,000	70 213,220	0,13%
I.C.F	256	10 415,818	11 005,440	0,02%
MONOPRIX	50 133	733 109,480	1 176 972,441	2,20%
MPBS	8 350	50 100,000	50 100,000	0,09%
NAKL	44 400	474 975,720	441 646,800	0,82%
OTH	57 690	374 985,000	374 004,270	0,70%
POULINA	80 000	489 484,221	416 480,000	0,78%
SAH	957	8 947,950	8 947,950	0,02%
SALIM	339	5 085,000	7 797,000	0,01%
SFBT	103 300	1 012 220,213	1 373 166,900	2,56%
SIMPAR	1 695	56 248,674	104 840,835	0,20%
SIPHAT	6 101	97 933,508	50 857,936	0,09%
SITS	20 000	59 952,142	48 120,000	0,09%
SOTUVER	13 000	96 569,390	85 852,000	0,16%
SPDIT	28 653	174 733,851	222 003,444	0,41%
SIPHAX	5 000	50 000,000	42 200,000	0,08%
STAR	1 800	263 499,187	261 898,200	0,49%
TELNET	30 000	216 721,380	171 990,000	0,32%
TL	16 200	337 599,559	340 200,000	0,63%
TPR	100 000	378 410,552	426 100,000	0,79%
TUNISAIR	72 500	172 650,721	77 140,000	0,14%
TUNISRE	55 000	451 000,000	500 060,000	0,93%
UIB	40 000	753 068,900	540 160,000	1,01%
Droits	13 000	130	130	0,00%
SVDS	13 000	130	130	0,00%
Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 058 972	3,84%
CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 009 419	1,88%
PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 049 553	1,96%
BTZ	44 980	24 315 920	34 783 050	64,88%
Total		40 255 637	50 924 105	94,99%

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille

	Coût d'acquisition
Actions cotées et droits	2 697 494
Actions Sicav	-
Entrée de titres (conversion)	2 139 900
Total en Dinars	4 837 394

Sorties de portefeuille

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions cotées et droits	1 511 181	1 570 638	59 458
Actions Sicav	-		
Sortie de titres (détachement)	1 985 127		
Total en Dinars	3 496 308	1 570 638	59 458

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2013 à 2 834 538 dinars contre 4 130 874 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur au 31/12/2013	% de l'actif net
Compte courant BT	1	2 834 538	5,29%
Total		2 834 538	5,29%

4.3 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2013 à 25 798 dinars contre 23 754 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts bancaires à l'encaissement	25 798	23 754
Total	25 798	23 754

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2013 un solde de 173 202 dinars contre un solde de 166 058 dinars au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Opérateurs créditeurs	153 671	146 767
Gestionnaire	67 662	66 722
Dépositaire	20 772	21 057
Garants	65 237	58 988
Autres créditeurs	19 531	19 291
Commissaire aux comptes	15 121	15 121
Redevances CMF	4 410	4 170
Total	173 202	166 058

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 028 305 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital	43 396 454	44 277 840	-881 386
Sommes capitalisables	10 214 785	8 305 094	1 909 691
Total	53 611 239	52 582 934	1 028 305

Le nombre de part au 31/12/2013 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2013 à 43 396 454 dinars contre 44 277 840 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Capital	44 277 840	45 005 535
Variation des +/- values potentielles sur titres	-933 101	-1 241 295
+/- values réalisées sur cession de titres	59 458	519 422
Frais de négociation	-7 743	-5 823
Total	43 396 454	44 277 840

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2013 au report des sommes capitalisables au 31/12/2012 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2012	8 305 094
Sommes capitalisables de l'exercice	1 909 691
Sommes capitalisables au 31/12/2013	10 214 785

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 479 533 dinars au titre de l'exercice 2013 contre 2 218 884 dinars au titre de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

	2013	2012
Dividendes	556 512	413 434
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 923 021	1 805 450
Total	2 479 533	2 218 884

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 106 763 dinars au titre de l'exercice 2013 contre 116 375 dinars au titre de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

	2013	2012
Intérêts sur comptes courants	105 483	85 747
Revenus des BTC	1 280	30 628
Total	106 763	116 375

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2013, le solde de ce poste s'élève à 607 747 dinars contre 585 156 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	2013	2012
Rémunération du gestionnaire	267 068	265 520
Rémunération du dépositaire	82 810	84 831
Rémunération des garants	257 869	234 805
Total	607 747	585 156

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	2013	2012
Redevance CMF	53 410	53 101
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts & Taxes	328	116
Frais divers bancaires	0	1
Autres charges d'exploitation	0	100
Total	68 858	68 438

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par part et ratios pertinents

Données par parts	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	49,463	43,752
Autres charges	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation	47,742	42,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice	47,742	42,041
Variation des + ou - values potentielles	-23,328	-31,032
+/- values réalisées sur cession de titres	1,487	12,986
Frais de négociation	-0,194	-0,146
+/- values sur titres et frais de négociation	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	-22,035	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-22,036	-18,192
Valeur Liquidative	1 340,280	1 314,573

Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,13%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2013 s'élève à **267 068 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT)) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Ces rémunérations au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à **211 744 dinars**.